



MADE IN HOLLAND

Apollo R SAE 10W/60

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 28-2-2014 Date de révision: 5-4-2018 Remplace la fiche: 20-6-2017 Version: 1.5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Code du produit : Lub002080
Type de produit : Lubrifiant
Groupe de produits : Lubrifiant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Lubrifiant
Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Rymax b.v.
Delweg 8
6902 PJ Zevenaar
T +31 (0)316 740840 - F +31 (0)316 740844
info@rymax-lubricants.com - www.rymax-lubricants.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)316 740840

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH208 - Contient C14-16-18 Alkyl phenol. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Liquides inflammables. Un contact répété ou prolongé de la peau avec ce produit peut éliminer les huiles naturelles et conduire à une dermatose. Le produit répandu présente un sérieux danger de glissades.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1-Decene,homopolymer,hydrogenated	(N° CAS) 68037-01-4 (N° CE) 500-183-1 (N° REACH) 01-2119486452-34	>= 75	Asp. Tox. 1, H304

Apollo R SAE 10W/60

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue, à partir de gazole sous vide, léger et lourd, et d'huile résiduelle désasphaltée au solvant, par traitement à l'hydrogène en présence d'un catalyseur, en deux étapes entrecoupées d'un déparaffinage. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20-C50 et donne une huile-produit fini de viscosité approximativement égale à 32 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.	(N° CAS) 72623-87-1 (N° CE) 276-738-4 (N° Index) 649-483-00-5 (N° REACH) 01-2119474889-13	1 - 10	Asp. Tox. 1, H304
1-Dodecene, trimer, hydrogenated	(N° CAS) 68037-01-4 (N° CE) 500-183-1 (N° REACH) 01-2119486452-34	1 - 5	Asp. Tox. 1, H304
Zinc bis{O-(6-methylheptyl)} bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate)	(N° CAS) 93819-94-4 (N° CE) 298-577-9 (N° REACH) 01-2119543726-33	0,5 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Bis(nonylphenol)amine	(N° CAS) 36878-20-3 (N° CE) 253-249-4 (N° REACH) 01-2119488911, 01-2119488911-28	0,1 - 5	Aquatic Chronic 4, H413
C14-16-18 Alkyl phenol	(N° CE) 931-468-2 (N° REACH) 01-2119498288-19	0,1 - 5	Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 2, H373

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Zinc bis{O-(6-methylheptyl)} bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate)	(N° CAS) 93819-94-4 (N° CE) 298-577-9 (N° REACH) 01-2119543726-33	(6,25 <C <= 100) Skin Irrit. 2, H315 (10 <C <= 12,5) Eye Irrit. 2, H319 (12,5 <C <= 100) Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets : Une fois les premiers soins donnés, aucun autre traitement n'est requis à moins que les symptômes ne réapparaissent.
- Symptômes/effets après inhalation : Une fois les premiers soins donnés, aucun autre traitement n'est requis à moins que les symptômes ne réapparaissent.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Une fois les premiers soins donnés, aucun autre traitement n'est requis à moins que les symptômes ne réapparaissent.
- Symptômes/effets après ingestion : Une fois les premiers soins donnés, aucun autre traitement n'est requis à moins que les symptômes ne réapparaissent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-sécouristes

- Equipement de protection : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

Apollo R SAE 10W/60

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

- : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

- : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage

- : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations

- : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

- : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

- : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Température de stockage

- : 45 °C

Lieu de stockage

- : Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

- : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Zinc bis{O-(6-methylheptyl)} bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate) (93819-94-4)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
USA - ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
Bis(nonylphenal)amine (36878-20-3)		
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
USA - ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	10 fibres/cm ³
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	0 ppm
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitements, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue, à partir de gazole sous vide, léger et lourd, et d'huile résiduelle désasphaltée au solvant, par traitement à l'hydrogène en présence d'un catalyseur, en deux étapes entrecoupées d'un déparaffinage. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20-C50 et donne une huile-produit fini de viscosité approximativement égale à 32 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. (72623-87-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Utiliser une ventilation adéquate afin de maintenir le brouillard d'huile au-dessous des normes en vigueur. Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections. Fontaine oculaire avec liquide adapté.

Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Eviter toute exposition inutile.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

Apollo R SAE 10W/60

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc néoprène (HNBR)	5 (> 240 minutes)	0.7	3 (> 0.65)	EN 374
	Chlorure de polyvinyl (PVC)	2 (> 30 minutes)	0.4	3 (> 0.65)	EN 374

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections. EN 166

Protection de la peau et du corps:

Éviter le contact prolongé et répété avec la peau. Si le contact répété avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection

Protection des voies respiratoires:

En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé. Filtre anti-particule. EN 143

Symbol(s) de l'équipement de protection individuelle:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Caractéristiques.
Couleur	: Marron.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: -45 °C
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 201 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 848 kg/m³ @ 15°C
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 165,1 mm²/s @ 40°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Autres propriétés	: Voir fiche technique pour des informations détaillées.
-------------------	--

Apollo R SAE 10W/60

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

1-Dodecene, trimer, hydrogenated (68037-01-4)

DL50 orale (rat)	> 5000 mg/kg
------------------	--------------

DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
--------------------	--------------

1-Decene,homopolymer,hydrogenated (68037-01-4)

DL50 orale (rat)	5000 mg/kg
------------------	------------

CL50 inhalation (rat) (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	5,2 mg/l/4h
--	-------------

Zinc bis{O-(6-methylheptyl)} bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate (93819-94-4)

DL50 orale (rat)	2600 mg/kg
------------------	------------

DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg OECD 402
--------------------	-----------------------

Bis(nonylphenol)amine (36878-20-3)

DL50 orale (rat)	> 5000 mg/kg
------------------	--------------

DI 50 cutanée (rat)	> 2000 mg/kg
---------------------	--------------

C14-16-18 Alkyl phenol

DL50 orale (rat)	5000 mg/kg
------------------	------------

DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
--------------------	--------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition répétée)

1-Decene,homopolymer,hydrogenated (68037-01-4)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	4159,4 mg/kg de poids corporel/jour
-----------------------------	-------------------------------------

NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	6245 mg/kg de poids corporel
--	------------------------------

Danger par aspiration : Non classé

Apollo R SAE 10W/60

Viscosité, cinématique	165,1 mm²/s @40°C
------------------------	-------------------

Apollo R SAE 10W/60

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

1-Dodecene, trimer, hydrogenated (68037-01-4)

CL50 poisson 1	750 mg/l
CE50 Daphnie 1	1000 mg/l
EC50 96h algues (1)	96 mg/l
NOEC chronique algues	> ng/l

Zinc bis{O-(6-methylheptyl)} bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate (93819-94-4)

CL50 poisson 1	4,5 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CE50 Daphnie 1	5,4 mg/l EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]
EC50 96h algues (1)	2,1 mg/l Selenastrum capricornutum

Bis(nonylphenal)amine (36878-20-3)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l Danio rerio
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l Daphnia magna
EC50 72h algues 1	> 100 mg/l Desmodesmus subspicatus
NOEC chronique algues	100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

1-Dodecene, trimer, hydrogenated (68037-01-4)

Persistance et dégradabilité	Non biodégradable.
------------------------------	--------------------

1-Decene,homopolymer,hydrogenated (68037-01-4)

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
------------------------------	-------------------------------

Zinc bis{O-(6-methylheptyl)} bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate (93819-94-4)

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	1,5 % OECD-testrichtlijn 301 B

Bis(nonylphenal)amine (36878-20-3)

Persistance et dégradabilité	Non biodégradable.
Biodégradation	1 % 28 Days (OECD 301 B)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Zinc bis{O-(6-methylheptyl)} bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate (93819-94-4)

Log Pow	0,9 @23°C
---------	-----------

Bis(nonylphenal)amine (36878-20-3)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1730
Log Pow	> 7,6
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Zinc bis{O-(6-methylheptyl)} bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate (93819-94-4)

Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.
----------------	-------------------------

Bis(nonylphenal)amine (36878-20-3)

Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.
----------------	-------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée, Décision 2001/118/EC.

Apollo R SAE 10W/60

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: Non applicable
---	------------------

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non applicable
--	------------------

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non applicable
--	------------------

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non applicable
---	------------------

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: Non applicable
---	------------------

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

Apollo R SAE 10W/60

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe	: Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV	: Ne est pas objet de la 12. BimSchV (dangereux incident ordonnance)

Pays-Bas

La liste des substances cancérogènes ministère	: Zinc bis(O-(6-methylheptyl)) bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate) est listé
Liste ministère de mutagènes	: Zinc bis(O-(6-methylheptyl)) bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate) est listé
Liste non-exhaustive des toxines reproductives -	: Aucun des composants n'est listé
L'allaitement maternel	
Liste non-exhaustive des toxines reproductives -	: Aucun des composants n'est listé
Fécondité	
Liste non-exhaustive des toxines reproductives -	: Aucun des composants n'est listé
Evolution	

Danemark

Réglementations nationales danoises	: Les femmes enceintes / allaitantes qui travaillent avec le produit ne doivent pas être en contact direct avec le produit
-------------------------------------	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.2	Phrases EUH	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
8.2	Protection de la peau et du corps	Modifié	
8.2	Protection des mains	Modifié	
9.1	Point de congélation	Modifié	
9.1	Viscosité, cinématique	Modifié	
9.1	Odeur	Enlevé	
9.1	Point d'éclair	Modifié	
9.1	Couleur	Modifié	
9.1	Masse volumique	Modifié	

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

Apollo R SAE 10W/60

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
PNEC	Concentration(s) prédictive(s) sans effet
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de données de sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Full text of H- and EUH-phrases:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient C14-16-18 Alkyl phenol. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

FDS UE (Annexe II REACH)

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.